PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU LUNDI 02 MAI 2023 à 20 H 30

*CONVOCATION DU 24 AVRIL 2023*

ORDRE DU JOUR

Budget annexe « Boulangerie » décisions modificatives.
Propositions de crédit pour le projet boulangerie.
Choix des entreprises après ouverture des plis pour la rénovation des salles associatives.
Différentes conventions.
Remboursement robot cuisine pour la cantine.
Organnisation du 8 mai 2023.
Organnisation du 14 juillet 2023.
Travaux – projets - état d'avancement
Comptes rendus syndicats et commissions
Informations et questions diverses

**Quorum :**
**Nombre de conseillers :** 14
**Présents :** 9
**Excusés :** 2 dont 2 procurations
**Absents :** 5

---

**L'an deux mille vingt-trois, le mardi deux mai** à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Unverre, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de ***Mme Marie-Dominique PINOS,*** **Maire**.
**Étaient présents :**
M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, M. Pascal BULOIS, M. Vincent NOUVELLON, M. Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, Mme Laëtitia RAINOT VALLEE
formant la majorité des membres en exercice.
**Absents excusés** : M. Anthony FURET *(pouvoir à Vincent NOUVELLON)*, M. Sébastien THIROUARD, Mme Aurélie LACROIX, Mme Patricia HUET et Mme Émilie DAVIGNON *(pouvoir à Laëtitia RAINOT-VALLÉE)*

Mme **Laëtitia RAINOT-VALLÉE** a été élue secrétaire de séance.

Après lecture du procès-verbal du 3 avril 2023, Mme le Maire et le secrétaire de séance du 3 avril 2023 sont invités à signer le registre.

Ordre du jour

**Budget annexe « Boulangerie » décisions modificatives délibération n°23-31**

Mme le Maire rappelle que le 3 avril dernier, le budget primitif 2023 du budget général a été adopté. Le même jour le budget annexe boulangerie 2023 a lui aussi été adopté.
Cependant en attendant la création du budget annexe boulangerie des écritures en 2021 et 2022 concernant la boulangerie avaient été passées sur le budget général de la commune.
Il faut donc contrepasser les écritures du budget général vers le budget boulangerie.
Mme le Maire propose d'établir la décision modificative suivante pour prendre ce réajustement en considération.
Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu et délibéré,
**DECIDE** de prendre la décision modificative suivante :

| Budget général commune d'Unverre (32600) | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Dépenses | | Recettes | |
| | Diminution des crédits | Augmentation des crédits | Diminution des crédits | Augmentation des crédits |
| Investissement | | | | |
| 10222 - F.C.T.V.A. | | 3 290,00 € | | |
| 2138 - Autres constructions | 3 290,00 € | | | |

| Budget Annexe boulangerie commune d'Unverre (32601) | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Dépenses | | Recettes | |
| | Diminution des crédits | Augmentation des crédits | Diminution des crédits | Augmentation des crédits |
| Fonctionnement | | | | |
| 62871 - A la collectivité de rattachement | | 1 892,00 € | | |
| 757363 - A caractère administratif | | 1 892,00 € | | |

Au budget principal, la dépense sera imputée au compte 657363 – Charges d'interventions pour compte propre à caractère administratif
**DONNE TOUS POUVOIRS** à Mme le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Réalisation d'un emprunt de 350.000,00 € - Budget annexe Boulangerie. – Réhabilitation de la boulangerie et du logement délibération n°23-32**

Mme le Maire présente les propositions de financement concernant les travaux de la boulangerie et de son logement.
4 différents organismes ont été contactés pour emprunter la somme de 350.000 € : Crédit Mutuel du Centre, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Banque Populaire.
Mme le Maire présente les offres de chaque organisme et invite le conseil municipal à délibérer.
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité retient la proposition de financement de l'organisme financier suivant : **Caisse d'Épargne Loire-Centre**
Prêt à taux fixe :
Montant : **350.000,00 €** (Trois cent cinquante mille euros)
Durée : **15 ans**
Périodicité : **Annuelle**
Taux fixe : **3.75 %**
Frais d'étude et d'enregistrement : **350 €** maximum
Le Conseil Municipal,
**AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet emprunt.

**Marché public – Consultation des entreprises pour les salles associatives – Ancienne école délibération n°23-37**

Mme le Maire rappelle qu'il avait été décidé de procéder à une consultation, pour réaliser la réfection des salles associatives. Il y avait 5 lots à cette consultation.
Les ouvertures des plis ont eu lieu le 13 février 2023 à 9 h 30.
Mme le Maire présente ensuite l'analyse des offres effectuée par le maitre d'œuvre (3'A architectes) et propose, au vu des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation, de retenir les entreprises suivantes :

-Lot n°1 – Démolition / Gros Œuvre / Maçonnerie / Carrelage : l'entreprise CONSTRUCTION CHEDEVILLE dont le montant total des prestations s'élève à 49 645,94 € H.T.
-Lot n°2 – Menuiseries extérieurs : l'entreprise FENÊTRES FERMETURES ET STORES dont le montant total des prestations s'élève 13 147,26 € H.T.
-Lot n°3 – Cloisons / Doublage / Faux plafonds / Plâtrerie / Menuiserie intérieure : l'entreprise THIERRY dont le montant total des prestations s'élève à 30 814,76 € H.T.
-Lot n°4 – Electricité / CFO / CFA / VMC : l'entreprise SDE dont le montant total des prestations s'élève à 20 268,59 € H.T.
-Lot n°5 – Peinture / Nettoyage : l'entreprise LEDUC dont le montant total des prestations s'élève à 5 044,00 € H.T.
Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les offres des entreprises ci-dessous :

| Lots n° | Entreprises retenues | Adresses | Montants H.T. | Montant T.T.C |
|---|---|---|---|---|
| Lot n°1 - Démolition / Gros Œuvre / Maçonnerie / Carrelage | CONSTRUCTION CHEDEVILLE | 17 rue de Fontenay 28110 Lucé | 49 645,94 € | 59 575,13 € |
| Lot n°2 -Menuiseries extérieures | FENÊTRES FERMETURE ET STORES | 25 RUE SAINT HILAIRE 28 400 NOGENT LE ROTROU | 13 147,26 € | 15 776,71€ |
| Lot n°3 - Cloisons / Doublage / Faux plafonds / Plâtrerie / Menuiserie intérieure | THIERRY | 11 parc d'activité Saint sevrin 28220 CLOYES SUR LE LOIR | 30 814,76 € | 36 977,71€ |
| Lot n°4 - Electricité / CFO / CFA / VMC | SDE | 20 avenue Gustave Eiffel 28630 GELLAINVILLE | 20 268,59 € | 24 322,31 € |
| Lot n°5 – Peinture / Nettoyage | LEDUC | 55 rue de Sully 28400 NOGENT LE ROTROU | 5 044,00 € | 6 052,80€ |
| | | **TOTAL =** | **113 364.71 €** | **142 704.66 €** |

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.
**AUTORISE** Mme le Maire à passer commande et à signer tout document inhérent à cette opération

Différentes conventions :

- **Convention Base de loisirs de Marboué et du Parc de loisirs de Brou :** déjà délibéré en 2021 – convention prise pour les années 2021 à 2025.

- **Convention de mise à disposition de services – Renouvellement délibération 23-33**

Mme le Maire rappelle que, par délibération n°21-07 en date du 26 janvier 2021, le conseil municipal avait approuvé le renouvellement de la convention de mise à disposition de services établie par la Communauté de communes du Grand Châteaudun, à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 2 ans. Elle précise que le Comité Technique Intercollectivités avait émis un avis favorable au préalable, soit le 26 septembre 2019.
Mme le Maire présente ensuite le projet de renouvellement de ladite convention pour une durée de 2 ans, à compter du 1er janvier 2023, approuvé par le conseil communautaire de la communauté de communes du Grand Châteaudun (*délibération en date du 26 septembre 2022).*
Vu l'article L.5211-4-1 II et IV du C.G.C.T. ;
Dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services ;
Vu la délibération du conseil municipal n°18-69 en date du 15 octobre 2018, approuvant la passation des conventions de mise à disposition de services à conclure entre la commune et la Communauté de communes du Grand Châteaudun ;
Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité
**APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition de services à conclure entre la commune et la Communauté de communes du Grand Châteaudun, dont un exemplaire est annexé à la présente, pour une durée de 2 ans, effective à compter de l'exercice 2023
**AUTORISE** Mme le Maire à la signer.

- **Convention de mise à disposition de services avec le S.M.O. :**

Mme le Maire explique qu'elle a été sollicitée par le Syndicat Mixte de l'Ozanne, qui souhaiterait mettre en place une convention entre les mairies et le S.M.O. pour l'entretien des espaces verts des stations et châteaux d'eau.
Les modalités de cette convention sont à la convenance des communes, les propositions seront étudiées par le S.M.O.
Les élus après avoir débattu propose au S.M.O. les modalités suivantes :

- L'entretien ne sera réalisé que sur la station et non pas au château d'eau ni aux puits.
- La commune propose que la convention soit renouvelée tous les 2 ans.
- Le tarif proposé pour une heure d'entretien réalisée par nos agents est de 50 €.

Une réponse proposant les modalités sera faite au S.M.O.

**Remboursement robot cuisine pour la cantine délibération 23-34**

Mme le Maire informe que Mme Ginette JACQUET a acheté un robot multifonction à LIDL pour la préparation des repas du restaurant scolaire mais qu'il n'était pas possible de payer par mandat administratif. Mme Ginette JACQUET responsable du restaurant scolaire, a procédé directement au paiement avec sa carte bancaire personnelle le 05/04/2023.
Qu'il convient de lui rembourser les frais engagés de 69,99 € TTC.
Le conseil municipal, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité
**DECIDE** de procéder au remboursement de 69.99€ TTC à Mme Ginette JACQUET pour l'achat d'un robot de cuisine pour la cuisine du restaurant scolaire.
**D'AUTORISER** Mme le Maire à opérer au virement de crédits.

**Modification des horaires d'ouverture de la mairie au public, pendant la période estivale délibération 23-35**

Mme le Maire propose à l'assemblée de modifier les horaires d'ouverture au public de la mairie pour les mois de juillet et août afin d'améliorer l'organisation du travail des agents administratifs.
Elle propose les horaires suivants :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 14 h 00 à 17 h 30**

La mairie sera donc fermée les mercredis, samedis et dimanches et tous les matins.
Laissant ainsi plus de temps à l'agent en mairie d'avancer également sur les dossiers de sa collègue permettant un meilleur remplacement pendant la période de congés.
Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
**APPROUVE** les nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie, pendant la période estivale, tels que proposés. Ils s'appliqueront à compter du **1er juillet 2023.**
**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Organisation du 8 mai 2023.**

Mme Marie-Dominique PINOS, M. LIGNEAU Nicolas, Mme Céline SAINT-LO, Mme Stéphanie HOUSSAYE, Mme Laëtitia RAINOT-VALLÉE, M. Laurent PIAUD et M. Vincent NOUVELLON seront présents.

**Organisation du 14 juillet 2023.**
Le 19 juin 2023 une réunion est proposée pour organiser le 14 juillet 2023. Le devis pour le feu d'artifice est également proposé pour validation du conseil municipal, le devis est validé.

**Travaux – projets - état d'avancement**
- École : La porte des sanitaires des garçons a également été condamnée, car elle frottait, une deuxième expertise a été demandée.
- Bouches d'engouffrement : l'entreprise PIGEON est intervenue pour resceller les bouches d'engouffrement dans le lotissement ainsi que d'accentuer la pente pour l'évacuation de l'eau rue du Professeur Félix Lejars.
- Les tables de pique-nique pour personnes à mobilité réduite, ont été installées au BARC et au Pont-Neuf.
- La réfection du bardage de l'école a été réalisé pendant les vacances de printemps.

**Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations :**
Vu l'article L 2122-22 du CGCT,
Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du conseil municipal n°20-40 du 25 mai 2020,
Mme le Maire informe les membres présents qu'elle a accepté :
- le devis n° 830865 de l'entreprise THOMANN pour l'achat de 2 micros sans fil, d'une table pour l'éclairage pour la salle des fêtes, d'un montant de 442,90 € TTC.
- le devis de l'entreprise LES CARS LECUYER pour le transport des enfants, pour les sorties du 9 juin, 16 et 20 juin à l'Abbaye de Thiron-Gardais, d'un montant de 660,00 € TTC.
- le devis de l'entreprise BUREAU VALLEE pour l'achat de fourniture pour la classe de Mme PIAUD, d'un montant de 434,79 € TTC.
- le devis de l'entreprise BUREAU VALLEE pour l'achat de fourniture pour la classe de Mme VAMBRE, d'un montant de 436,61 € TTC.
- le devis de l'entreprise BUREAU VALLEE pour l'achat de fourniture pour la classe de Mme ANGELI, d'un montant de 553,34 € TTC.
- le devis de l'entreprise BUREAU VALLEE pour l'achat de fourniture bureau direction école, d'un montant de 44,62 € TTC.

**Comptes rendus syndicats et commissions**
Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de BROU (*SISS*) : Le 12 avril 2023 – Vote du budget primitif 2023.

**Informations et questions diverses**
-Le repas des ainés aura lieu le dimanche 3 septembre 2023.
- Subventions accordées :
Cour d'école maternelle : FDI - 25 733 €
Chemins programme 2023 : FDI – 13 564 €
- Remerciements :
Les classes de Mme VAMBRE et Mme ANGELI pour l'aide financière apportée pour la classe découverte.
La MFR de Mortagne-au-Perche pour la subvention accordée.
Les remerciements de Mme THIROUARD et de ses enfants pour les fleurs et la participation aux obsèques de M. THIROUARD ; M. NOUVELLON Vincent en profite pour remercier également les élus pour la participation aux obsèques de son père, et il remercie le comité des fêtes pour le prêt de la sono pour la cérémonie.

**TOUR DE TABLE**
**Mme Marie-Dominique PINOS :** Remerciements à Pascal BULOIS d'avoir signalé, que les locataires de la salle des fêtes rechargeaient leur voiture électrique avec le système électrique de la salle des fêtes. L'installation n'étant pas faite pour cela, les réfrigérateurs de la cantine auraient pu se mettre en sécurité. Cela aurait posé des problèmes pour le lundi matin.
M. Vincent NOUVELLON : demande s'il pourra emprunter à nouveau le vidéoprojecteur pour la Saint Jean le 23 juin 2023.
Mme Stéphanie HOUSSAYE : Cela fait plusieurs fois que le stade de foot est fermé. Elle demande s'il est possible d'installer un panneau interdisant les chiens.

Prochaine séance le **12 juin 2023** à **20h30**

Séance levée à 23h35

**Rappel des délibérations prises lors de la séance du 02 mai 2023** *(conformément à l'article R 2121-9 du CGCT)*

| | |
|---|---|
| 23-30 | Marché public – Consultation des entreprises pour les salles associatives -- Ancienne école. |
| 23-31 | Décision modificative n°1 |
| 23-32 | Réalisation d'un emprunt de 350.000,00 € - Budget annexe Boulangerie. – Réhabilitation de la boulangerie et du logement |
| 23-33 | Communauté de communes du Grand Châteaudun - Convention de mise à disposition de services - Renouvellement |
| 23-34 | Remboursement robot cuisine pour la cantine |
| 23-35 | Modification des horaires d'ouverture de la mairie au public, pendant la période estivale |

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 02 MAI 2023 à 20 H 30

| | |
|---|---|
| Le Maire,<br>**Mme Marie-Dominique PINOS** | Le Secrétaire de séance,<br>**Mme Laëtitia RAINOT-VALLÉE** |